

Index égalité Femmes / Hommes

La loi pour la « Liberté de choisir son avenir professionnel » a soumis les entreprises à une obligation de résultats en termes d'égalité professionnelle. Pour ce faire, elle a créé un index sur l'égalité professionnelle permettant aux entreprises d'être attentives sur les écarts de rémunération pouvant exister parmi leurs collaborateurs.

Cet index, est calculé chaque année à partir de 4 indicateurs pour les entreprises ou UES de plus de 250 collaborateurs : écarts de rémunération, écarts d'augmentations, écarts de promotions, augmentation au retour d'un congé maternité ou d'adoption et parité du top management.

Le total donne un résultat sur 100 points devant être publié par les entreprises. En cas de résultat inférieur à 75 points, l'entreprise est tenue d'adopter des mesures correctives.

Le groupe Advitam voit dans cet index une opportunité d'affirmer sa politique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et un outil pouvant être mis à profit, en lien avec la politique mise en œuvre dans le cadre de sa RSE.

Le résultat de l'index au sein des 4 UES du groupe est le suivant :

- UES Métiers de base : **63/100**
- UES Distribution Verte : **92/100**
- UES Négoce : **50/100**
- UES Machinisme : **Incalculable**. Les résultats de l'UES Machinisme n'ont pas permis de révéler la note de l'index égalité femmes/hommes en raison d'un manque de représentation féminine dans certains groupes de calculs.

L'ensemble des UES entendent poursuivre leurs efforts, leur permettant ainsi de maintenir voire même d'améliorer le niveau obtenu au cours de cette année.

